

Cahier d'acteur

Le point de vue de l'association « Mieux Vivre à Blandy - MVAB » sur le projet « Campus IA »

Nous tenons, en préliminaire, à préciser que MVAB reconnaît l'intérêt des outils numériques et d'intelligence artificielle et leurs apports considérables dans des domaines tels que la recherche, la santé, l'éducation...

Ce projet nous interpelle dans de nombreux domaines

- Le développement de l'IA devrait s'accompagner de débats et de réglementations sur la manière dont elle s'intègre dans nos sociétés.

- Quels seront les impacts environnementaux de « campus IA » pour notre territoire ?

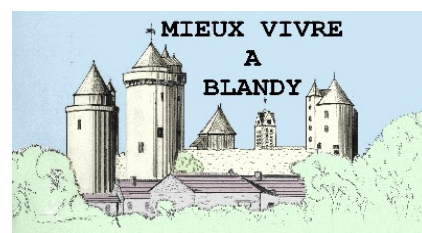
Son objectif risque avant tout d'être la recherche du profit au détriment de l'intérêt général : son financement comprend largement des fonds étrangers et des technologies fabriquées en dehors de l'Union Européenne.

- Il est important de ne pas méconnaître la possibilité de l'effondrement d'une « bulle financière » dans un ou plusieurs secteurs dont dépendra « Campus IA », laissant alors une friche industrielle XXXL à Fouju .

À cela, s'ajoute des inquiétudes environnementales, économiques, humaines :

- l'artificialisation de terres agricoles ;
- le nom donné à ce projet « Campus IA » qui ne reflète pas la réalité ;
- la souveraineté numérique de la France dont on peut sérieusement douter dans le cadre de ce projet ;
- l'importance du projet et son impact néfaste dans de nombreux domaines cités ci-dessous.

Nous rejoignons l'ensemble des inquiétudes de FNE IdF et FNE Seine-et-Marne exprimées dans leurs cahiers d'acteur.



Collez votre logo

L'association « Mieux Vivre à Blandy - MVAB » a pour but :

- d'engager toute action destinée à la protection du site de Blandy-les-Tours, de son caractère rural et de l'équilibre naturel du village, et, éventuellement, de ses environs,
- de travailler en liaison avec les autres associations de la région et avec les diverses fédérations départementales qui œuvrent pour la protection de la nature et de l'environnement.

Siège social :

Mairie de Blandy-les-Tours 77115

Co-présidentes :

- Martine TURGIS
- Carole ALLAIRE-TUAL

06.22.28.94.40

mvablandy@gmail.com

<http://www.mieuxvivreablandy.fr>

N°SIRET : 513 108 4720 00012

1) MVAB s'oppose à l'artificialisation des terres agricoles

La totalité de la construction du "campus" est prévue sur une zone agricole. Il est donc totalement faux de prétendre que la solution retenue limite l'artificialisation du sol. On ne voit pas comment cette artificialisation peut-être compensée.

En outre, le Schéma Directeur de la Région IDF-Environnement – SDRIF-E, mentionne dans son orientation réglementaire OR 126 que l'installation de data center doit se faire en priorité sur des terres déjà artificialisées.

2) Le nom donné à ce giga datacenters (12 bâtiments), « Campus IA », semble un terme abusif

Le projet de construction de **datacenters**, c'est-à-dire de bâtiments, permet le stockage et le traitement numérique d'un nombre très important de données. Un **campus** est un ensemble de bâtiments et d'infrastructures dédiés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, incluant des salles de classe, des bibliothèques, des résidences universitaires et parfois des complexes sportifs. La seule action pédagogique dont il est fait état dans le dossier de concertation est la formation professionnelle des personnes travaillant sur le site et dont on ne connaît ni le nombre ni la qualification. Le terme de campus IA est donc abusif et peut induire en erreur la population en donnant un aspect positif erroné au projet d'autant que sa présentation n'indique à aucun moment son orientation vers le développement scientifique et la recherche universitaire.

3) La souveraineté numérique de la France ne nous semble pas assurée

Le gain apporté par le projet dans ce domaine nous paraît discutable : s'agissant d'un projet financé par des fonds étrangers et utilisant une technologie étrangère, la souveraineté des données qui y seront stockées n'est pas garantie.

4) l'importance du projet et son impact néfaste dans de nombreux domaines

Nous demandons une ou plusieurs études d'impact diligentées par des bureaux d'étude sérieux et indépendants. Ces études d'impact doivent combiner des approches quantitatives et qualitatives pour évaluer les conséquences environnementales et sociales du projet, garantissant ainsi des décisions éclairées et responsables.

Les domaines concernés sont nombreux :

- impact sur la santé des populations proches des datacenters, aussi bien villageoises que du centre pénitentiaire ;
- provenance et gestion de l'eau, de l'énergie électrique ;
- valorisation de la chaleur fatale ;
- pollution et bruit découlant des nombreux groupes électrogènes fonctionnant au fuel ;
- pollution de l'air, irritation des voies respiratoires ;
- nombreux déchets : batteries, lampes, solvants, réfrigérants, substances contenues dans les serveurs : plomb, mercure ;
- emplacement et traitement des surfaces de stationnement ;
- émission de gaz à effet de serre, ondes électromagnétiques ;
- augmentation de la circulation routière avec un effet cumulé avec le centre pénitentiaire qui devrait se trouver à 50 mètres du datacenter ;
- pollution sonore occasionnée par le datacenter ;
- artificialisation des sols entraînant une perte de la biodiversité, une imperméabilisation du sol avec une augmentation du risque d'inondation ;
- quel sera le bénéfice pour la population locale en terme d'emplois, de services, d'infrastructures ?

Enfin, le projet de datacenter est situé juste à proximité d'un projet de prison déjà contesté. Avec une autoroute, une ligne de TGV, une prison, une décharge, notre territoire a déjà son lot de nuisances, qui mettent en péril son caractère rural, et dégradent considérablement notre qualité de vie. Face à quelques effets positifs qui ne sont pas certains de l'implantation du datacenter la liste des risques, des nuisances et des dangers pour l'environnement et la santé est impressionnante.